



30th Annual Report
2018-2019

Victims Assistance Committee of the
Northwest Territories

June 30, 2019

The Honourable Louis Sebert
Minister of Justice

Dear Minister Sebert:

Victims Assistance Committee Annual Report

On behalf of the Victims Assistance Committee, I am pleased to present the 30th Annual Report for the fiscal year ending March 31, 2019, thereby meeting our legislative requirement as per section 10 (1) of the *NWT Victims of Crime Act*. I would like to thank you for your ongoing support of the Victims Assistance Committee over this last year.

The membership, funding recommendations, and Ministerial approvals for disbursements from the Victims' Assistance Fund for the 2018-2019 fiscal year, and resulting activities supported by the disbursements, are documented in this report.

The Victim Assistance Committee mandate is to ensure the best use of the Victims Assistance Fund to directly serve and benefit victims of crime as a whole, rather than individually in the NWT. It is not a compensation fund, nor a restitution fund. The funding is allocated to projects that include: training of members of the public, justice professionals and justice partners; public awareness of the needs and rights of victims under the Canadian Victims Bill of Rights (CVBR) enacted in July of 2015; and projects, programs and events that support the needs of victims.

Each year, the Victim Assistance Committee members, Gladys Macpherson of Fort Smith, Margaret Mercredi of Yellowknife, and myself as Chair, use this report as an opportunity to highlight some of the programs and services this funding supports across the Northwest Territories. We feel very honoured to be able to support these programs for many reasons.

This past year the Victims Assistance Fund provided funding through the Status of Women Council of the NWT to send out self-care kits to community organizations that assist women fleeing violence across the Territories. These kits contained simple personal hygiene necessities that provide individuals fleeing violence some comfort.

For the third year in a row, we provided funding to the Native Women's Association of the NWT for family members of victims of homicide to travel to attend court proceedings related to the loss of their loved ones. The Committee unanimously felt this is a very worthwhile program to support, and family members who have received this funding are always very grateful and express their sincere appreciation.

The Committee looks forward to your continued support in raising public awareness about the needs and rights of victims of crime, and to lessen the effects of crime on victims and their families in the Northwest Territories.

Sincerely,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Bridget Larocque".

Bridget Larocque, Chairperson

Table of Contents

NWT Victims Assistance Committee – Legislation.....	1
Victims Assistance Fund.....	1
Victims Assistance Committee	2
Committee Members and Recruitment	3
Appendix A - Statement of Revenues & Expenditures	4
Appendix B - Statement of Disbursements	5
Appendix C – Submitting Proposals	8

NWT Victims Assistance Committee – Legislation

NWT VICTIMS OF CRIME ACT – R.S.N.W.T. 1988, c.9 (Supp.) in force April 1, 1989

The Northwest Territories (NWT) *Victims of Crime Act* establishes the Victims Assistance Fund (VAF) and provides for the appointment of a Victims Assistance Committee (VAC).

Definition of “victims” under the *Victims of Crime Act*:

“Victims” means persons who, individually or collectively, have suffered harm, including

- (a) physical or mental injury,
- (b) emotional suffering,
- (c) economic loss, or
- (d) substantial impairment of their fundamental rights, through acts or omissions that are in violation of criminal laws or laws that have penal consequences, regardless of whether the perpetrator is identified, apprehended, prosecuted or convicted, and includes persons who have suffered harm in intervening to assist victims in distress or to prevent victimization and, where appropriate, the immediate family or dependants of the direct victims.

Victims Assistance Fund

The Victims Assistance Fund (VAF) is a special-purpose fund established by subsection 11(1) of the NWT *Victims of Crime Act* with revenue from victim fine surcharges from territorial and federal courts. The VAF supports community-based projects and activities that support victims of crime including:

- Training to sensitize and inform community resource workers about the needs and circumstances of victims of crime;
- Direct services that assist victims through crisis response, personal support, follow-up assistance, information, and referrals;
- Public awareness and information on the rights and responsibilities of victims, available services, the criminal justice system and its procedures, and any other issues relating to victims of crime;
- Research into the needs and concerns of victims;
- Distribution of victim services information; and,

- Promotion of services for victims.

The VAF does not provide direct financial compensation to individual victims or their families, and does not consider funding proposals from private businesses. As this is a revolving fund based on victim of crime surcharges from the NWT and Federal Courts, the amounts vary and available funds are limited at times.

Victims Assistance Committee

The NWT *Victims of Crime Act* establishes the three-member advisory Victims Assistance Committee (VAC) appointed by the Minister of Justice and provides for three-year term appointments of Committee members (section 2(2)), as well as the designation of the Chairperson (section 3).

The Committee has a responsibility to promote:

- courteous and compassionate treatment of victims;
- redress (restitution) for victims for the harm that they have suffered;
- information to a victim about:
 - the progress of the prosecution of the offence in which he or she was a victim,
 - the role of the victim in the court proceeding,
- available social, legal, medical and mental health services and how to access them, and
- reporting the crime and co-operating with law enforcement agencies;
- assistance to victims in bringing their views and concerns to the attention of the court;
- measures to minimize inconvenience to victims and to ensure the safety of victims
- training for police, health, social service and other personnel as to the needs and concerns of victims; and
- research about services to victims and the needs and concerns of victims;
- making recommendations to the Minister on:
 - disbursements from the Victims Assistance Fund;
 - the development of policies respecting services to victims; and
 - any other matter that the Minister may refer to the Committee
 - making an annual report of Committee activities

The Committee's objective is to support comprehensive community services including, but not limited to, victim support, information and assistance,

coordination of criminal justice and community justice interventions, and training in best practices of staff and/or volunteers in how to best meet the needs of victims.

Where a full-service agency is not feasible, the committee supports innovative and community-based workshops, events, and projects to provide support to victims of crime and to raise awareness in the community of the impact of crime on victims.

Committee Members and Recruitment

Committee member Gladys MacPherson of Fort Smith was re-appointed May 8, 2018; Gladys was first appointed in April 2012. She brings her financial background and understanding of community health and wellness to the Committee.

Victims' Assistance Committee (VAC) Members Appointment Detail:

Member	Appointed	Term Ends
Bridget Larocque Inuvik Chair – Active Member - Active	3 August 2017 Reappointed as of: August 3, 2017 for a 3-year term	Ends: 3 August 2020
Gladys Macpherson of Fort Smith Member - Active	8 May 2018 Reappointed as of: May 8, 2018 for a 3-year term	Ends: 7 May 2021
Margaret Mercredi of Yellowknife Member - Active	19 January 2017 Reappointed as of: February 3, 2017 for a 3-year term	Ends: 18 January 2020

Appendix A - Statement of Revenues & Expenditures

April 1, 2018 – March 31, 2019

Revenue	Amount
Victim Fine Surcharges – Territorial/Federal – Fund 19	
Revenues	
Opening Balance April 2018	\$ 259,539.31
Surcharge - Receipts	\$ 130,845.62
Interest Accrued	\$ 7,203.48
Contribution Recoveries	\$26,888.05
Total Revenues	\$ 164,937.15
Expenses	
Contributions Issued (2018-19)	\$ 73,220.00
Total Disbursements	\$ 73,220.00
ENDING BALANCE	\$ 351,256.46

Appendix B - Statement of Disbursements

April 1, 2018 – March 31, 2019

The Victims' Assistance Fund continues to support community initiatives that directly benefit victims of crime and their families and communities through:

- **Projects** - various projects, programs, public promotion/awareness, activities and events; and,
- **Research & Training** - the participation of Victim Services providers and justice partners in research projects, training, conferences and knowledge exchanges to better meet the diverse needs and rights of victims of crime and their families
- **Support and Services to Victims in the NWT** - promotion and delivery of services to victims of crime across the NWT.

Disbursements from the Victims Assistance Fund in 2018-2019 totalled \$ 73,220.00. The following summarizes the project approved by the VAC by each funding category.

Support and Services to Victims in the NWT:

1. Native Women's Association of the NWT
Supporting Families of Victims of Homicide - **\$30,800.00**

2018/19 was the third year that the Committee supported this project for family members of victims of homicide to attend the full trial of the accused. This funding is available to families across the Northwest Territories. There has been great appreciation expressed to Yellowknife Victim Services who administer the program through the Native Women's Association of the NWT. Without this funding, many families would not be able to attend the trial of the person(s) accused in the loss of their loved ones. This funding is intended to support the healing process of NWT families who have experienced the tragedy of death of a family member by homicide.

Public Information/Awareness/Promotion:

1. Status of Women Council of the NWT
2018 Family Violence Awareness Week - **\$21,750.00**

The NWT Status of Women Council of the NWT worked with numerous community partners throughout the Northwest Territories to hold Family Violence Awareness Week events. This past year, 27 activities took place in the following communities: Aklavik, Colville Lake, Délı̄ne, Dettah, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Hay River Reserve, Inuvik, Norman Wells, Paulatuk, Sambaa K'e, Tsiigehtchic, Tuktoyaktuk, Tulita, Ulukhaktok, and Wrigley. The 2018/19 theme "Standing Together to End Family Violence" was developed by the planning committee with the belief that we all have a role to play, as well as the awareness that it will take everyone working together to end family violence.

2. Status of Women Council of the NWT
International Day for the Elimination of Violence Against Women-
\$15,000.00

The NWT Status of Women Council of the NWT worked with partnering organizations and communities throughout the Northwest Territories to send out 200 much needed self-care kits for women fleeing violence. The kits were a collaborative effort of volunteers assembling and the RCMP distributing them throughout the territory to family violence shelters, NWT Victim Services Providers, and RCMP Detachments.

The Council also held 16 Days of Activism Against Gender-Based Violence to promote a change in attitudes, knowledge and behaviours. A luncheon was held with guest speakers Dr. Pertice Moffitt and Muriel Betsina, speaking about her own experience with violence, alcoholism and beyond.

3. Inuvik Justice Committee
Healthy Relationships and Consent School Presentations - **\$5,670.00**

When making community visits, the Beaufort Delta and Inuvik Victim Services Coordinators heard from educators that school age children could really benefit from a presentation on healthy relationships and consent. These individuals developed a program for Grades 7 to 12 that provided information on sexual consent, sexting and how this related to the law and keeping themselves and others safe. The funding went towards ensuring that all community youth throughout the Beaufort Delta Region received the

presentation. They were provided with useful information that they could use to evaluate any relationships in their lives. It is hoped that youth can be empowered to make better educated decisions about their own bodies and relationships. The feedback was very positive.

Appendix C – Submitting Proposals

Proposals for either type of proposal can be submitted in fillable online documents that are on the website of the Department of Justice-Community Justice & Policing-Victim Services links below. Proposals can also be mailed through Canada Post, or delivered in person to the Community Justice & Policing Division of the Government of the Northwest Territories' Department of Justice, located on the 5th Floor of the Courthouse in Yellowknife.

For “Application Guidelines” for both types of proposals:

<http://www.justice.gov.nt.ca/VictimServices/documents/VAFFundingGuidelines>

For “Project, Event, Activity, or Program Applications”:

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_project.pdf

For “Training & Development Applications”:

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_training.pdf

Mailing Address:

Community Justice & Community Policing Division
Government of the Northwest Territories
5th Floor, Courthouse
4903 – 49th Street
PO Box 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Contact Person for More Information:

Coordinator, NWT Victim Services
Community Justice & Community Policing Division, Department of Justice
Tel: 867-767-9261 ext. 82217 or ext. 82214 or Fax: 867-873-0199



30^e rapport annuel
2018-2019

Comité d'aide aux victimes
des Territoires du Nord-Ouest

30 juin 2019

Monsieur Louis Sebert
Ministre de la Justice

Rapport annuel du Comité d'aide aux victimes

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité d'aide aux victimes, j'ai le plaisir de présenter le 29^e rapport annuel sur l'exercice se terminant le 31 mars 2018, ce qui est conforme à l'exigence législative stipulée au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO. J'aimerais également vous remercier pour votre appui constant au Comité d'aide aux victimes cette année.

La composition du comité, les recommandations de financement et les approbations ministérielles des débours du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice 2017-2018 et les activités réalisées grâce aux débours sont décrites dans le rapport.

Le mandat du Comité consiste à veiller au meilleur emploi du Fonds d'aide aux victimes qui aide directement les victimes d'actes criminels, dans leur ensemble plutôt qu'individuellement, aux TNO. Il ne s'agit pas d'un fonds d'indemnisation ni d'un fonds de dédommagements. Les fonds sont utilisés pour financer des projets comme suit : formation de membres du public, de professionnels du droit et de partenaires juridiques, sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* promulguée en juillet 2015, ainsi que projets, programmes et événements répondant aux divers besoins des victimes.

Chaque année, Gladys Macpherson, de Fort Smith, et Margaret Mercredi, de Yellowknife, membres du Comité d'aide aux victimes, ainsi que moi-même, présidente, profitons du rapport annuel du Comité pour mettre en lumière certains des programmes et services que ces fonds soutiennent dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes très honorées de pouvoir soutenir ces programmes pour de nombreuses raisons.

L'année dernière, le Fonds d'aide aux victimes a permis, par l'intermédiaire du Conseil sur la condition de la femme des TNO, de financer l'envoi de trousse de soins personnels à des organismes communautaires qui aident les femmes qui fuient la violence dans l'ensemble des Territoires. Ces trousse contenaient de

simples articles d'hygiène personnelle qui procurent un peu de réconfort aux personnes qui fuient la violence.

Pour la troisième année consécutive, nous avons alloué des fonds à l'Association des femmes autochtones des TNO pour permettre aux membres des familles des victimes d'homicide de se déplacer pour assister aux procédures judiciaires qui font suite à la perte d'un proche. Tous les membres du Comité ont convenu que ce programme était très utile, et les membres des familles qui ont profité de ce financement sont toujours très reconnaissants et expriment leur gratitude sincère pour l'aide reçue.

Le Comité compte sur votre soutien continu à l'égard des activités de sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes d'actes criminels et des efforts qui sont déployés pour atténuer les effets de la criminalité sur les victimes et leurs familles dans les Territoires du Nord-Ouest.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Bridget Larocque'.

Bridget Larocque, présidente

Table des matières

Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation	1
Fonds d'aide aux victimes.....	1
Comité d'aide aux victimes	2
Membres du Comité et recrutement	3
Annexe A – État des revenus et dépenses	5
Annexe B – État des débours	6
Annexe C – Présentation de propositions	9

Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation

LOI SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES TNO – L.R.T.N.-O. 1988, ch. 9
(supp.) en vigueur le 1^{er} avril 1989

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Fonds d'aide aux victimes (FAV) et prévoit la nomination d'un Comité d'aide aux victimes (CAV).

Définition de « victimes », en vertu de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* :

« victimes » : les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, y compris :

- a) des blessures physiques ou morales;
- b) des souffrances émotives;
- c) des pertes économiques;
- d) des atteintes importantes à leurs droits fondamentaux, par suite d'actes ou d'omissions qui constituent une violation du droit pénal ou de lois ayant des conséquences pénales, que l'auteur de l'infraction soit identifié, appréhendé, poursuivi, condamné ou non. Sont assimilées aux victimes les personnes qui ont subi un préjudice en intervenant pour aider les victimes en détresse ou pour empêcher qu'il y ait des victimes et, le cas échéant, la famille immédiate ou les personnes à charge des victimes directes.

Fonds d'aide aux victimes

Le Fonds d'aide aux victimes (FAV) est créé à des fins particulières par le paragraphe 11(1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO. Il est alimenté par des suramendes compensatoires imposées par les tribunaux territorial et fédéral. Le FAV appuie les projets et les activités communautaires qui soutiennent les victimes de crimes, notamment :

- de la formation pour sensibiliser et informer les intervenants communautaires au sujet des besoins et de la situation des victimes d'actes criminels;
- des services directs aidant les victimes, soit l'intervention lors de situations de crise, du soutien personnel, de l'aide de suivi, des renseignements et des services de recommandation;
- de la sensibilisation et des renseignements à l'intention du public sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice

pénale et ses procédures, ainsi que de toute autre question portant sur les victimes d'actes criminels;

- de la recherche sur les besoins et les préoccupations des victimes;
- de la diffusion de renseignements sur les services à l'intention des victimes;
- de la promotion sur les services à l'intention des victimes.

Le FAV ne verse pas de compensation directe aux victimes ou à leurs familles, et son mandat n'inclut pas l'examen de propositions de financement ou de projets d'entreprises privées. Comme il s'agit d'un fonds renouvelable et alimenté par les suramendes compensatoires infligées par les tribunaux territoriaux et fédéraux, les montants varient et les fonds peuvent parfois être limités.

Comité d'aide aux victimes

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Comité d'aide aux victimes (CAV), un organisme consultatif de trois membres nommés par le ministre de la Justice. La Loi prévoit également que le mandat maximal des membres nommés est de trois ans [paragraphe 2(2)], et que le ministre désigne, parmi les membres, le président du Comité (article 3).

Le Comité a la responsabilité de promouvoir :

- un traitement des victimes fondé sur la courtoisie et la compréhension;
- une réparation civile ou pénale rapide à l'intention des victimes pour le préjudice qu'elles ont subi;
- la diffusion de renseignements auprès des victimes touchant :
 - l'état d'avancement des poursuites relatives à l'infraction dont elles ont été victimes;
 - le rôle des victimes dans les procédures judiciaires.
- les services sociaux, juridiques, médicaux et de santé mentale dont les victimes peuvent bénéficier et les mécanismes pour les obtenir;
- le signalement du crime et la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi;
- l'aide aux victimes leur permettant d'attirer l'attention du tribunal sur leurs points de vue et leurs préoccupations;
- les mesures à prendre pour minimiser les ennuis causés aux victimes et assurer leur sécurité;
- la formation du personnel de la police, des services de santé, des services sociaux et d'autres secteurs pour le sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des victimes;

- la recherche et la diffusion de renseignements touchant les services aux victimes, les besoins et les préoccupations des victimes;
- la formulation de recommandations au ministre, sur :
 - les débours du Fonds d'aide aux victimes;
 - l'élaboration de politiques concernant les services aux victimes;
 - toute autre question que le ministre peut déléguer au Comité;
 - la production d'un rapport annuel sur les activités du comité.

L'objectif du comité est d'appuyer des services communautaires complets y compris, sans s'y limiter, l'appui, l'information et l'aide aux victimes; la coordination des interventions en justice pénale et en justice communautaire; et la formation du personnel et des bénévoles sur les pratiques exemplaires permettant de répondre le mieux possible aux besoins des victimes.

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser une agence à services complets, le Comité soutient des ateliers, des activités et des projets novateurs dans les collectivités, pour offrir de l'aide aux victimes d'actes criminels et sensibiliser ces collectivités aux répercussions des actes criminels sur les victimes.

Membres du Comité et recrutement

Gladys MacPherson, de Fort Smith, membre du Comité, a été reconduite à son poste le 8 mai 2018; M^{me} MacPherson a été nommée pour la première fois en avril 2012. Le Comité pourra profiter de ses compétences dans le domaine financier et de sa compréhension de la santé et du mieux-être communautaires.

Détails sur la nomination des membres du Comité d'aide aux victimes (CAV) :

Membre	Date de nomination	Date de fin du mandat
Bridget Larocque Inuvik Présidente – en poste Membre – en poste	Le 3 août 2017 Mandat reconduit le : 3 août 2017, pour un mandat de trois ans	Le 3 août 2020
Gladys Macpherson Fort Smith Membre – en poste	Le 8 mai 2018 Mandat reconduit le : 8 mai 2018, pour un	Le 7 mai 2021

	mandat de trois ans	
Margaret Mercredi Yellowknife Membre - en poste	Le 19 janvier 2017 Mandat reconduit le : 3 février 2017, pour un mandat de trois ans	Le 18 janvier 2020

Annexe A – État des revenus et dépenses

1^{er} avril 2018 – 31 mars 2019

Recettes	Montant (en \$)
Suramendes compensatoires (territoriales et fédérales) – Fonds 19	
Recettes	
Solde au début de l'exercice (avril 2017)	259 539,31
Suramendes – Reçus	130 845,62
Intérêts courus	7 203,48
Recouvrement de contributions	26 888,05
Recettes totales	164 937,15
Dépenses	
Contributions versées (2018-2019)	73 220,00
Total des débours	73 220,00
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	351 256,46

Annexe B – État des débours

1^{er} avril 2018 – 31 mars 2019

Le Fonds d'aide aux victimes continue d'appuyer les initiatives communautaires qui comportent des avantages directs pour les victimes d'actes criminels, leurs familles et les collectivités, au moyen :

- **de projets : il peut s'agir de divers projets, programmes, campagnes de promotion et de sensibilisation du public, activités et événements;**
- **de recherche et de formation : la participation des employés des services aux victimes et des partenaires juridiques aux projets de recherche, à la formation, aux conférences et à l'échange de connaissances vise à mieux respecter les besoins et les droits variés des victimes d'actes criminels et de leurs familles;**
- **de l'aide et des services aux victimes aux TNO : il s'agit de la promotion et de la prestation des services aux victimes d'actes criminels aux TNO.**

En 2018-2019, les débours du Fonds d'aide aux victimes ont atteint un total de 73 220 dollars. Le texte qui suit résume le projet approuvé par le CAV pour chaque catégorie de financement.

Soutien et services aux victimes aux TNO :

1. Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest
Soutien aux familles des victimes d'homicide – **30 800 \$**

L'exercice 2018-2019 marque la troisième année de soutien de la part du Comité pour ce projet destiné aux familles des victimes d'homicide afin de leur permettre d'assister à l'intégralité du procès de l'accusé. Toutes les familles ténaises peuvent accéder à ce financement. Les bénéficiaires se sont déclarés très satisfaits des Services aux victimes de Yellowknife qui gèrent ce programme par l'entremise de l'Association des femmes autochtones des TNO. Sans ce financement, de nombreuses familles ne pourraient pas assister au procès de l'accusé du décès d'un être cher. Ce fonds vise à faciliter le processus de guérison de toutes les familles ténaises qui ont connu la tragédie de perdre un proche à la suite d'un homicide.

Information pour le public, sensibilisation et promotion :

1. Conseil sur la condition de la femme des TNO

Semaine de sensibilisation à la violence familiale de 2018 – **21 750 \$**

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO a travaillé avec de nombreux partenaires communautaires partout aux TNO pour organiser les activités de la semaine de sensibilisation à la violence familiale. Au cours de la dernière année, 27 activités ont eu lieu dans les collectivités suivantes : Aklavik, Colville Lake, Déliņę, Dettah, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, réserve de Hay River, Inuvik, Norman Wells, Paulatuk, Samba K'e, Tsiigehtchic, Tuktoyaktuk, Tulita, Ulukhaktok et Wrigley. Le thème de 2018-2019, « Ensemble, mettons un terme à la violence familiale », a été proposé par le comité de planification, qui était convaincu que nous avons tous un rôle à jouer pour changer les choses et qui était conscient qu'il faudra que tous unissent leurs efforts pour mettre fin à la violence familiale.

2. Conseil sur la condition de la femme des TNO

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
15 000 \$

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO a collaboré avec des organismes partenaires et des collectivités de partout aux TNO pour distribuer plus de 200 trousseaux de soins personnels des plus utiles pour les femmes qui fuient la violence. Ces trousseaux sont le fruit d'un effort de collaboration entre les bénévoles qui les ont préparées et la GRC qui les distribue partout sur le territoire aux refuges pour victimes de violence familiale, aux services d'aide aux victimes des TNO et aux détachements de la GRC.

Le Conseil a également organisé 16 journées d'activisme contre la violence fondée sur le sexe pour promouvoir un changement des attitudes et des comportements et une évolution des connaissances. Un dîner a été tenu avec les conférencières Pertice Moffitt et Muriel Betsina. M^{me} Betsina a parlé de sa propre expérience de la violence, de l'alcoolisme et d'autres problèmes.

3. Comité de justice d'Inuvik

Présentations dans les écoles sur les relations saines et le consentement –
5 670 \$

Lors de leurs visites dans les collectivités, les coordonnateurs des Services aux victimes de Beaufort-Delta et d'Inuvik ont été informés par les éducateurs que les enfants d'âge scolaire pourraient réellement bénéficier d'une présentation sur les relations saines et le consentement. Un programme pour les élèves de la 7^e à la 12^e année a donc été élaboré, lequel fournit aux jeunes de l'information sur le consentement sexuel, l'envoi de sextos, l'application de la loi dans ce contexte et la façon d'assurer sa sécurité et celle des autres. Grâce à ce financement, tous les jeunes de la région de Beaufort-Delta ont pu assister à la présentation. On a fourni aux jeunes de l'information utile qu'ils peuvent utiliser pour évaluer n'importe quelle relation dans leur vie. On espère que les jeunes pourront être habilités à prendre des décisions mieux éclairées au sujet de leur propre corps et de leurs relations. Les réactions ont été très positives.

Annexe C – Présentation de propositions

Les propositions d'un type ou de l'autre peuvent être soumises à l'aide des documents à remplir sur le site Web du ministère de la Justice, en cliquant sur les hyperliens de la section Services aux victimes de la Division des programmes de justice communautaire et de police. Elles peuvent aussi être envoyées par la poste ou remises en personne à la Division des programmes de justice communautaire et de maintien de l'ordre du ministère de la Justice du GTNO, dont les bureaux se trouvent au 5^e étage du Palais de justice de Yellowknife.

Voici les instructions pour remplir les deux types de demandes :

<http://www.justice.gov.nt.ca/VictimServices/documents/VAFFundingGuidelines.pdf>
Pour les propositions sur les projets, les événements, les activités ou les programmes :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimServices/victim_project.pdf

Pour les propositions de formation et de perfectionnement professionnel :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimServices/victim_training.pdf

Adresse postale :

Division des programmes de justice communautaire et de police
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Palais de justice, 5^e étage
4903, 49^e Rue
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Personne-ressource pour plus de renseignements :

Coordonnatrice des Services aux victimes des TNO
Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice
Tél. : 867-767-9261, poste 82217 ou poste 82214
Télec. : 867-873-0199